

La Société Ivoirienne des Tabacs, en abrégé SITAB, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 4.488.750.000 FCFA, dont le **siège social se trouve à Bouaké**, n° RCCM CI-BKE-62-B-73, ayant élu domicile à sa Direction Administrative à Abidjan, Marcory – Zone 4C, Rue Thomas EDISON, Immeuble EDISON, 2ème étage, représentée aux fins des présentes par son **Directeur Général Adjoint, Monsieur Abdoulaye KONE**, ayant reçu tous pouvoirs du Conseil d'Administration à cet effet

La Société SITAB Industries, en abrégé S.I., Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital social de 100 000 000 de francs CFA, dont le siège social se trouve à Bouaké, Zone Industrielle, N°RCCM : CI-BKE-86-B-24012, ayant élu domicile à son siège Administratif sis à Marcory Zone 4C, Rue Thomas EDISON, Immeuble EDISON, 2^e étage, représentée aux fins des présentes par son **Directeur Général, Monsieur Rémi SPRIET**, ayant reçu tous pouvoirs du Conseil d'Administration à cet effet

Avis conjoint de projet d'apport partiel d'actifs **de la SITAB à la SITAB Industries**

Suivant acte sous-seing privé en date du 12 mai 2014, les sociétés ci-dessus désignées ont établi un projet de contrat d'apport partiel d'actifs soumis aux dispositions des articles 189 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Aux termes de ce projet de contrat d'apport partiel d'actifs, la société SITAB ferait apport à la société SITAB Industries d'une partie de son actif, correspondant à sa branche complète et autonome d'activité de fabrication et vente à l'export de cigarettes et produits du tabac, laquelle a été préalablement mise en location-gérance ; **cet actif a été évalué à une valeur de 7.099.854.478 F CFA.**

Les éléments apportés ayant déjà fait l'objet d'une location-gérance par SITAB Industries depuis le 1^{er} janvier 2014, à ses risques et périls, aucun autre passif ne sera apporté par la SITAB relativement à ces mêmes éléments.

Par conséquent, l'actif net apporté par la société SITAB à SITAB Industries s'élève à **7.099.854.478 F CFA.**

En rémunération de cet apport net, cinquante mille (50 000) actions nouvelles de 10.000 FCFA de valeur nominale chacune, entièrement libérées, devraient être créées par SITAB Industries au profit de la SITAB, à titre d'augmentation de son capital de 100 000 000 FCFA, lequel sera porté à six cent millions de Francs CFA (600 000 000 FCFA).

La SITAB, détenant 7.544 actions (soit 75,44 % du capital social) de la société SITAB Industries sur les 10.000 actions de 10.000 FCFA de valeur nominale chacune composant actuellement le capital de cette dernière, recevrait la totalité de ces nouvelles actions lors de l'augmentation de son capital.

La différence entre le montant net des apports (7 099 854 478 FCFA) et le montant nominal de l'augmentation de capital (500 000 000 FCFA) constituera une prime d'apport de

6 599 854 478 FCFA qui sera inscrite au passif de la SITAB Industries et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires de la société bénéficiaire.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront entièrement assimilées aux actions antérieurement émises par la société bénéficiaire et jouiront des mêmes droits avec effet au 30 juin 2014. En particulier, ces actions nouvelles donneront droit à la distribution de tout dividende distribué postérieurement à leur émission.

Le projet d'apport partiel d'actif a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires de chacune des deux sociétés.

Les créanciers concernés par l'opération, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais réglementaires, à compter de la parution du présent avis.

Conformément aux dispositions de l'article 194 de l'Acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, deux exemplaires originaux timbrés et enregistrés du projet de contrat d'apport partiel d'actifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Première Instance de Bouaké, le mercredi 13 mai 2014, sous le numéro CI-BKE-2014-D-04.

Pour avis